

Le 6 décembre 2016

[Traduction]

Immersion en français

M. Higgs : Nous avons tous eu deux ou trois semaines pour réfléchir au changement d'ordre politique visant le point d'entrée au programme d'immersion précoce. Je suppose que, comme moi, le premier ministre a reçu des appels, des lettres et des courriels, les plus récentes communications ayant été envoyées par la société des enseignants retraités, dans lesquels les gens disent craindre que le changement soit apporté au mauvais moment et pour les mauvaises raisons. Toutes les données disponibles nous mènent à la conclusion que le changement prévu est simplement une mauvaise idée.

En ce moment, il faut s'y prendre différemment. Nous devons comprendre les résultats du programme actuel avant d'aller de l'avant. Les résultats les plus récents relativement au point d'entrée en 1^{re} année indiquent un taux de réussite de seulement 10 %. Le premier ministre convient-il que les données relatives à l'ancien point d'entrée en 1^{re} année indiquent certainement que le changement n'est pas la solution pour l'avenir? Merci.

L'hon. M. Gallant : Je suis certainement déçu d'entendre les propos de l'opposition aujourd'hui. Nous avons débattu la question assez longuement — je pense que nous la débattons probablement pour la 10^e journée consécutive à l'Assemblée législative. Nous avons très clairement dit que nous parlons depuis des années de rétablir en 1^{re} année le point d'entrée au programme d'immersion en français dans la province.

En 2012, lorsque le chef de l'opposition était ministre des Finances, son gouvernement a demandé à un groupe bipartite et indépendant d'examiner le programme d'immersion en français, et celui-ci a recommandé de rétablir en 1^{re} année le point d'entrée au programme. Je suis très surpris et déçu d'entendre l'opposition essayer continuellement de donner l'impression aux gens du Nouveau-Brunswick et aux gens à l'Assemblée législative que la décision n'a pas été entièrement motivée par la recommandation de la commission non partisane et indépendante de rétablir en 1^{re} année le point d'entrée au programme d'immersion. Pendant la campagne de 2014, nous avons promis d'apporter le changement, et c'est ce que nous faisons dans la province, ici et maintenant.

M. Higgs : Le premier ministre s'est engagé à fonder les décisions sur des données probantes. Ces dernières nous montrent que 1 783 élèves ont commencé l'immersion en 1^{re} année en 2002 et, en 2013, lorsqu'ils étaient en 12^e année, 823 ont subi le test de compétence. Les données probantes nous indiquent que plus de la moitié des élèves ont abandonné le programme ou n'ont pas voulu subir le test. Parmi ceux qui l'ont subi, seulement 30 %, soit 231 élèves, ont atteint les normes visées. En résumé, 1 783 élèves ont commencé le programme et 251 l'ont terminé et ont atteint la norme acceptable.



Selon les chiffres — 1 783 élèves ont commencé le programme d'immersion précoce et seulement 251 l'ont terminé —, le premier ministre qualifierait-il de réussite, pour ces élèves du Nouveau-Brunswick, le point d'entrée en 1^{re} année? Nous pouvons faire tellement mieux. Tous nos enfants devraient être complètement bilingues lorsqu'ils finissent l'école. Nous ne pouvons simplement pas continuer à répéter les gestes du passé. Changeons la donne. Merci.

L'hon. M. Gallant : Je ne comprends pas pourquoi le chef de l'opposition fait continuellement semblant qu'aucun rapport n'existe ; un rapport a été rédigé par deux anciens ministres de l'Éducation, l'un a fait partie d'un gouvernement libéral et l'autre, d'un gouvernement conservateur, et ce rapport a été rédigé à la suite de rencontres avec des gens du Nouveau-Brunswick — des enseignants, des élèves, des aides-enseignants, d'autres éducateurs et, bien sûr, des experts. Je ne comprends pas pourquoi le chef de l'opposition feint d'ignorer le passé et fait semblant que ce rapport n'existe pas. Son gouvernement l'a commandé.

Au terme du processus indépendant et impartial qui s'est déroulé avec la participation active des parties prenantes, il a été dit que le rétablissement de l'immersion en 1^{re} année était la bonne mesure à prendre. La façon de faire adoptée dans la province par le passé posait des défis. Nous le savons, nous le reconnaissons, et le rapport le constate. Voilà pourquoi nous ferons tout notre possible pour atténuer et surmonter ces défis et faire en sorte que nous ayons le meilleur système d'éducation qui soit pour nos enfants.

M. Higgs : Karen Power, la coprésidente du plan d'éducation de 10 ans que le premier ministre lui-même a désignée, a dit qu'elle s'opposait aux changements et à la création de plus de confusion dans les salles de classe de notre province.

Approfondissons un peu notre examen. En 2013, l'année que nous étudions, 6 449 élèves étaient en 12^e année. Quelque 4 666 d'entre eux n'avaient pas commencé le programme d'immersion en 1^{re} année ; 382 élèves l'avaient commencé en 1^{re} année, mais ne participaient plus au programme en 5^e année ; 960 autres élèves n'y participaient plus en 12^e année, et 572 autres élèves n'atteignaient pas la norme. Parmi 6 449 diplômés, nous comptons 251 diplômés bilingues. Le chiffre correspond à 3,9 %.

Le premier ministre et son gouvernement ont choisi de ne pas fournir des preuves montrant que la mesure d'ordre politique visant à rétablir l'immersion en 1^{re} année nous donnera de meilleurs résultats que ceux que nous avons observés par le passé. Le premier ministre attend peut-être le bon moment pour expliquer pourquoi le rétablissement en 1^{re} année nous donnera de meilleurs résultats. Le premier ministre peut-il prouver que ce sera bien le cas?

L'hon. M. Gallant : Le rapport — celui qui a été commandé par le gouvernement du chef de l'opposition lorsqu'il était ministre des Finances, qui a été préparé de façon indépendante et impartiale et grâce auquel les gens du Nouveau-Brunswick, les enseignants, les éducateurs et les experts ont été écoutés — recommande que l'immersion en français soit rétablie en 1^{re} année. C'était en 2012. Lorsque nous avons amorcé notre campagne en 2014, nous avons



promis de suivre la recommandation de la commission non partisane et indépendante et de le faire en atténuant et en surmontant les défis qui se sont posés au sein du système par le passé.

Bien entendu, nous ferons tout en notre pouvoir pour que la nouvelle version du programme d'immersion débutant en 1^{re} année réponde aux besoins des gens du Nouveau-Brunswick. Nous y arriverons en investissant davantage et stratégiquement dans notre système d'éducation.

M. Higgs : Aujourd'hui, le Programme international pour le suivi des acquis des élèves a publié son rapport triennal. Les premiers rapports indiquent que les résultats du Canada sont parmi les 10 meilleurs dans les trois domaines évalués : la lecture, les mathématiques et les sciences. Lorsque les résultats seront ventilés à l'échelle des provinces, nous apprendrons comment s'en tirent les élèves du Nouveau-Brunswick par rapport à ceux du reste du Canada et d'ailleurs dans le monde.

Les plus récents résultats d'évaluation de notre propre ministère de l'Éducation ne nous donnent pas beaucoup de raisons d'être optimistes. Quatre élèves de 6^e année sur cinq ne comprennent pas les mathématiques ni les sciences, et presque la moitié des élèves ont de la difficulté en lecture. Encore une fois aujourd'hui, je tends la main de la coopération et demande au premier ministre de travailler avec nous et de porter son attention sur le plan de 10 ans que son équipe élabore, un plan de 10 ans conçu par les enseignants. Instaurez la stabilité au sein de notre système et maintenez-la pendant plus d'un cycle électoral. Monsieur le premier ministre, mettons-nous à l'oeuvre.

[Original]

L'hon. M. Gallant : Les plans décennaux pour nos systèmes d'éducation ont été élaborés. Il est malheureux que le chef de l'opposition, lorsqu'il était dans le caucus du gouvernement conservateur, n'ait pas été invité — ou qu'il n'ait pas levé la main — en vue de faire partie du groupe qui nous a donné des conseils sur les plans d'éducation décennaux. Toutefois, ces plans ont bel et bien été élaborés.

Nous avons travaillé avec le personnel enseignant, les experts et les gens du Nouveau-Brunswick en vue d'élaborer deux plans d'éducation pour nos deux systèmes, qui vont nous aider à obtenir les résultats dont nous avons besoin et que nous voulons. Le bateau a déjà appareillé ; les plans ont été élaborés.

Cela fait probablement cinq ou six fois que je répète cela au chef de l'opposition ; j'espère qu'il comprend maintenant. Ce que nous devons faire maintenant, c'est investir davantage dans l'éducation et non pas poursuivre la politique du chef de l'opposition, qui, lorsqu'il était ministre des Finances, a effectué des réductions dans ce secteur.



[Traduction]

M. Higgs : Le problème, c'est que le changement proposé pour le point d'entrée précoce, soit en 1^{re} année, ne fait pas partie du plan de 10 ans du premier ministre. Il ne reçoit pas l'approbation de la coprésidente de ce plan, et c'est là le problème. Nous avons deux plans très contradictoires.

Dans l'intérêt du public, en raison des piètres résultats aux évaluations, le premier ministre a une occasion unique de faire participer les gens du Nouveau-Brunswick et d'entreprendre, une fois pour toutes, la remise en état de notre système d'éducation en agissant différemment. Les évaluations, même si nous ne pouvons pas être certains de la façon dont elles se traduiront, indiquent certainement que quelque chose cloche. Je pense que nous pouvons être d'accord à cet égard.

J'espère que nous pouvons aussi nous entendre sur le fait que les membres du personnel enseignant sont les spécialistes ayant les connaissances et l'expérience pour nous orienter sur la bonne voie. Je suis certain que nous pouvons aussi convenir que les enseignants hésitent à parler ouvertement et franchement parce qu'ils craignent pour leur carrière. C'est une question délicate, mais il s'agit ici de l'avenir de nos enfants. Pouvons-nous convenir qu'il nous faut écouter les enseignants, sans conditions ni restrictions?

L'hon. M. Gallant : Nous devons peut-être revenir un peu en arrière pour savoir pourquoi nous en sommes arrivés là, en tenant compte des défis et des occasions qui se présentent à nous en tant que province. Lorsque le chef de l'opposition était ministre des Finances, son gouvernement n'avait aucun plan d'éducation. Nous avons donc pris comme engagement d'élaborer des plans d'éducation de 10 ans avec les enseignants et les éducateurs tout en écoutant des spécialistes. C'est exactement ce que nous avons fait. Le plan est élaboré. Il est solide et il nous donnera l'orientation dont nous avons besoin pour avoir le meilleur système d'éducation possible au Nouveau-Brunswick.

Je pense que nous devons aussi évoquer un autre fait intéressant de notre histoire provinciale. Des membres de notre personnel enseignant s'expriment. Le président de la NBTA dit qu'un grand nombre des défis avec lesquels nous sommes actuellement aux prises dans le système découlent des compressions que le ministre des Finances de l'époque, soit l'actuel chef de l'opposition, a faites en éducation. Ce dernier a dit à l'Assemblée législative que le système d'éducation n'avait pas besoin de plus d'argent. Eh bien, nous ne sommes pas d'accord. Nous investirons davantage. De fait, nous serons le gouvernement qui aura investi le plus en éducation dans l'histoire de notre province.

M. Higgs : Le président de la NBTA dit que les défis à relever dans les classes sont bien plus importants que jamais auparavant et qu'enseigner est la dernière chose que le personnel enseignant peut vraiment faire. C'est ce que le président de la NBTA a dit. Il a dit que nous devons cesser de nous mêler de ce qui se passe dans la classe, comme le propose le premier ministre au moyen du changement prévu au point d'entrée, sans avoir les résultats pour agir. Il



a dit que le personnel enseignant devrait pouvoir avoir de la stabilité au sein du système, et c'est ce que nous proposons.

Le premier ministre propose un plan de 10 ans, un plan de 10 ans qui peut assurer la stabilité, un plan de 10 ans qui ne comprend pas le changement d'ordre politique proposé. Allons de l'avant avec votre plan de 10 ans. Lançons-nous dans un cycle d'améliorations et de stabilité, et travaillons ensemble pour y arriver. Je lui donnerai mon accord. Faites contribuer le personnel enseignant à la solution pendant les 10 années, et je donnerai mon accord l'année prochaine, au cours des six prochains mois, pour que nous ne nous en mêlions pas. Nous réglerons le problème une fois pour toutes. Profitons de l'occasion pour vraiment changer les choses et apporter un vrai changement politique, et bâtissons l'avenir pour nos enfants.

[Original]

L'hon. M. Gallant : Le chef de l'opposition était peut-être trop occupé à mener sa campagne dans la course à la direction de son parti, parce que, franchement, il ne comprend pas le processus qui s'est déroulé.

Nous avons ajouté des membres de son équipe à un comité directeur, afin qu'ils puissent nous donner leurs conseils et leurs suggestions afin d'améliorer nos systèmes d'éducation.

[Traduction]

Dans le cadre de l'approche non partisane, nous avons écouté les experts, les enseignants, les parties prenantes, les éducateurs et les gens du Nouveau-Brunswick, puis nous avons conçu nos plans d'éducation de 10 ans. Les plans sont mis au point. Ils sont prêts et ils ont été préparés exactement comme le recommande le chef de l'opposition. Cela devrait être une bonne chose.

Nous voilà maintenant dans une situation où le chef de l'opposition refuse d'aller plus loin. Il pense que le système n'a pas besoin de plus d'argent. Nous voulons investir davantage en éducation. En fait, nous voulons être le gouvernement qui investit le plus en éducation dans l'histoire du Nouveau-Brunswick.

M. Higgs : Nous imposons les gens de la classe ouvrière de la province comme jamais auparavant. Nous leur demandons de payer de plus en plus pour obtenir moins. Je demande des investissements stratégiques dans des domaines qui donnent des résultats.

Notre personnel enseignant s'oppose à l'instabilité dans la salle de classe qu'entraînera le changement soudain au programme d'études. Nous entendons les présidents des CED dire que, non, ils ne veulent pas que le changement soit instauré en ce moment. Nous entendons la société des enseignants retraités dire que, non, ils ne veulent pas d'un tel changement. Les districts scolaires sont aussi contre. Combien d'autres personnes doivent nous exprimer leur opposition? Nous devons être à l'écoute et dire : Vous savez, ces personnes ont peut-être raison. Peut-être que dépenser tout simplement de l'argent pour remédier à la situation n'est



pas la solution. Peut-être que, si nous écoutons les enseignants, ceux-ci trouveront bien une solution, car nous n'y sommes pas parvenus.

L'histoire montrera... Notre objectif n'est pas le neuvième rang. Notre objectif est le premier rang, et nous devrions y travailler. Merci.

L'hon. M. Gallant : Je ne suis pas certain d'avoir entendu une question, mais je peux vous dire une chose : Il y a une différence nette et marquée entre notre gouvernement et celui que le chef de l'opposition aimerait diriger. Il aimerait que nous fassions des compressions en éducation. Il aimerait que nous fassions des compressions dans les soins de santé. Il aimerait que nous réduisions nos investissements dans l'infrastructure. Nous voulons investir davantage dans ces domaines. Le chef de l'opposition répète aujourd'hui, comme il l'a dit il y a à peine quelques semaines, que le système d'éducation n'a pas besoin de plus d'argent. Il dit aujourd'hui que nos investissements en éducation représentent un gaspillage d'argent.

Nous ne sommes pas d'accord. L'éducation représente le meilleur investissement que nous puissions faire pour notre économie. C'est le meilleur égalisateur social et la meilleure façon de former un tissu social solide. De ce côté-ci de l'Assemblée législative, nous continuerons d'investir davantage dans l'éducation. Nous investirons stratégiquement dans l'éducation, et je peux vous garantir que nous serons le gouvernement qui aura investi le plus dans le système d'éducation de l'histoire de notre province.

M. Crossman : Beaucoup de parents ont communiqué avec moi, car ils sont incapables d'obtenir des réponses à leurs questions au sujet du changement d'ordre politique qui touche le point d'entrée au programme d'immersion précoce en français. J'essaierai d'obtenir des réponses pour eux au cours des prochains jours. Voici une question qui revient très souvent : Combien d'élèves participent vraiment au programme d'immersion en français? Je suis certain que le ministre a, à portée de la main, des chiffres sommaires sur les inscriptions et la participation au programme ; je lui demande donc de nous en faire part. Le ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance peut-il informer la Chambre du pourcentage d'élèves de 3^e année qui ont choisi en septembre 2016 de s'inscrire au programme d'immersion précoce en 3^e année?

L'hon. M. Gallant : Voilà qui est décevant. Je pensais que le député d'en face, le porte-parole en matière de l'Éducation, adopterait un ton beaucoup plus conciliant. Quand il a été élu, je pensais qu'il chercherait vraiment à avoir des discussions constructives avec l'opposition et les autres partis.

Il est décevant et regrettable que les gens de l'opposition qualifient sans cesse de « politique » la décision en question. Parmi eux, personne n'a encore reconnu l'existence du rapport impartial et indépendant que le gouvernement précédent a commandé alors que le chef de l'opposition était ministre des Finances ; un rapport visant à établir les mesures à prendre au sujet de l'immersion en français. Au terme de ce processus impartial et indépendant auquel les parties prenantes ont participé, il a été recommandé de rétablir en 1^{re} année le point d'entrée.



Le porte-parole en matière de l'Éducation reconnaîtra-t-il, à tout le moins, qu'un rapport a bel et bien été publié en 2012, que celui-ci était impartial et indépendant et qu'il recommandait le rétablissement en 1^{re} année du point d'entrée au programme d'immersion en français, ou continuera-t-il de répéter le slogan que les gens de l'opposition adoptent à des fins politiques, comme le savent tous les gens à l'Assemblée législative ainsi que tous ceux qui regardent les débats?

M. Crossman : Encore une fois, nous n'obtenons aucune réponse. Les parents d'enfants en âge d'aller à la maternelle déplorent la décision que les conseils d'éducation de district, les enseignants à la retraite et la NBTA qualifient unanimement de « mauvaise ». La semaine dernière, j'ai participé à des réunions où aucune réponse n'a été fournie aux parents au sujet du rétablissement du point d'entrée en 1^{re} année. Nous essayons aussi de trouver des données pour le programme dont le point d'entrée est en 3^e année, mais nous n'arrivons pas à en trouver.

Le ministre peut-il indiquer à la Chambre le pourcentage d'élèves de 3^e année qui se sont inscrits au programme d'immersion en français en septembre 2016 ainsi que le nombre d'élèves qui étaient inscrits au programme d'immersion précoce en français en 1^{re} année en septembre 2007?

[Original]

L'hon. M. Gallant : Encore une fois, l'opposition ne veut pas reconnaître qu'un rapport a été préparé de façon indépendante et non partisane. Un comité a fait une étude exhaustive, après avoir écouté les gens du Nouveau-Brunswick, les experts, les étudiants et étudiantes, les élèves et le personnel enseignant. Ce comité nous a ensuite recommandé de ramener le point d'entrée de l'immersion précoce en français en 1^{re} année.

[Traduction]

Je peux voir pourquoi le député d'en face ne veut pas mentionner le rapport. C'est parce que, à son avis, le rapport tire les bonnes conclusions. Le député a dit, à l'Assemblée législative, que, en ce qui concerne l'immersion en français, il est préférable de commencer le plus tôt possible. Il l'a dit lui-même. À son avis, le rapport tire les bonnes conclusions. Prendra-t-il au moins la parole aujourd'hui et — sans faire comme le chef de l'opposition — reconnaîtra-t-il qu'il existe un rapport, un rapport indépendant et impartial, et qu'il a été recommandé dans ce rapport que soit rétabli en 1^{re} année le point d'entrée au programme d'immersion? Les gens en question en ont fait la recommandation il y a quatre ans.

M. Crossman : Nous disposons effectivement des chiffres. Penchons-nous sur les preuves. En septembre 2015, 42 % des élèves ont choisi de participer au programme d'immersion précoce en français. En septembre 2007, soit la dernière année où le programme d'immersion était offert dès la 1^{re} année, 31 % des élèves ont choisi de participer au programme d'immersion



précoce en français. Il me semble que, dans une proportion de 30 %, plus d'élèves ont choisi de participer au programme d'immersion précoce en 3^e année plutôt qu'en 1^{re} année. Le ministre s'engagera-t-il aujourd'hui auprès de la Chambre à faire en sorte qu'il y ait un maintien des acquis en matière de participation une fois que le changement aura eu lieu en septembre 2017?

L'hon. M. Gallant : Je dois prendre la parole pour souligner que les gens d'en face ne reconnaissent toujours pas l'existence du rapport.

(Exclamation.)

Le président : À l'ordre.

L'hon. M. Gallant : Le rapport a été commandé en 2012 par le gouvernement dirigé par les gens d'en face, un gouvernement conservateur, au sein duquel le chef de l'opposition était ministre des Finances. Ce dernier sait que le rapport existe. Il était là quand le rapport a été commandé. Le fait que les gens d'en face refusent maintenant de dire quoi que ce soit au sujet du rapport est très frustrant, décevant et surprenant.

Le député d'en face lui-même a dit que, en ce qui concerne l'immersion en français, il est préférable de commencer le plus tôt possible. Nous pouvons nous entendre sur un point : Nous devons améliorer la façon de faire antérieure. Nous en convenons. Nous rétablirons en 1^{re} année le point d'entrée au programme, conformément à la recommandation qui nous a été formulée dans le rapport, en 2012, et comme nous avons promis de le faire pendant la campagne et dans notre plateforme, en 2014. Nous le ferons de façon à diminuer l'ampleur des défis avec lesquels le système a dû composer dans le passé. Comment le ferons-nous? Contrairement à ce que ferait le chef de l'opposition, nous ne réaliserons pas de compressions en éducation. Nous allons investir davantage en éducation.

Enbridge Gaz Nouveau-Brunswick

M. Stewart : Le monopole que le gouvernement actuel tente d'accorder à Enbridge pour une période de 50 ans ne sert clairement pas au mieux les intérêts de notre province. Nous allons continuer à poser d'importantes questions au sujet de l'entente avec Enbridge, et j'espère que le ministre sera disposé à donner des réponses sérieuses et basées sur les faits. Le ministre peut-il dire à la Chambre ce qui se passera en 2018 et en 2019 si le prix du gaz augmente? L'entente fixe à 3 % l'augmentation des tarifs de distribution. Selon la tarification du marché, si le prix du gaz augmentait, les tarifs de distribution diminueraient. Si le prix du gaz augmente, les consommateurs de gaz naturel risquent-ils, en raison du projet de loi, de subir de fortes augmentations en ce qui concerne les factures?

L'hon. M. Doucet : Merci beaucoup de la question. Il me semble plutôt ironique et intéressant que le député d'en face demande si le ministre peut répondre à des questions sur le sujet. Je serais très content de le faire. En fait, le comité s'est réuni pour la dernière fois le 25 novembre,



soit 21 jours après l'annonce du projet de loi, après l'annonce de l'entente. L'opposition n'a posé aucune question pertinente. Nous nous sommes réunis en comité pendant quatre jours. Des membres du personnel m'ont accompagné durant les quatre jours. En tout, nous avons comparu pendant environ trois heures et demie au cours des quatre jours. Il ne s'est manifesté que du mécontentement et de la colère à l'égard de l'entente, qualifiée de mauvaise, et de tout le reste. L'opposition n'a posé aucune question pertinente.

Toutefois, je peux tout de suite vous dire une chose. C'est un fardeau de quelque 820 millions de dollars que les hommes, femmes et enfants de la province n'auront pas à porter. Voilà ce qui importe vraiment en ce qui a trait à l'entente qui sera mise en oeuvre.

Le président : À l'ordre.

M. Stewart : Tout le Nouveau-Brunswick sait que nous ne pouvons obtenir de réponses ni pendant la période des questions ni en comité. Je pose des questions au ministre au nom de quelque 12 000 clients d'Enbridge pour qui l'avenir est incertain en ce qui concerne leur facture de gaz. Beaucoup de gens du Nouveau-Brunswick doivent suivre un budget familial. Beaucoup de gens du Nouveau-Brunswick dressent un plan d'avenir en fonction des meilleurs renseignements financiers disponibles. L'entente en question crée beaucoup d'incertitude chez les consommateurs de gaz.

Comme nous le savons, Enbridge envisage actuellement une augmentation de 30 % pour 2017. Voilà un fait qui semble être masqué par tous les autres aspects néfastes de l'entente. Le ministre peut-il prendre la parole et renseigner la Chambre sur la possibilité qu'il y ait des redressements en 2018 et en 2019 si la CESP approuve l'augmentation de 30 % actuellement demandée par Enbridge pour 2017?

L'hon. M. Doucet : Le tout faisait partie du modèle de l'opposition pour 2017-2018. Cela faisait partie de la mesure législative prévue par l'opposition. Il reste que, pendant la période réservée aux questions, pendant que l'opposition manifestait son mécontentement et sa colère et faisait des commentaires odieux... Il reste que le tout relève de la CESP. Je fais confiance à la Commission de l'énergie et des services publics. Je suis sûr que les parlementaires d'en face font confiance à la Commission de l'énergie et des services publics. J'espère qu'ils lui font confiance.

Une de nos entreprises de services publics, Énergie NB, a demandé une augmentation tarifaire de 2 %. L'entreprise a comparu devant la Commission de l'énergie et des services publics, et une augmentation de 1,7 % lui a été accordée. L'entreprise a présenté son meilleur dossier d'analyse. Elle a présenté ses besoins en revenus. C'est exactement ce que fera Enbridge. Cette dernière ne pourra procéder avant d'avoir présenté ses besoins en revenus.

Les parlementaires d'en face ne cessent de dire que l'entente est nulle. Il n'y a de nullité à la Chambre que de ce côté-là, car les parlementaires d'en face ne comprennent pas les vraies mathématiques relatives à l'entente.



Le président : Le temps est écoulé, Monsieur le ministre.

M. Savoie : J'invoque le Règlement.

Le président : Si vous voulez perdre le temps qui vous est accordé pour la période des questions, allez-y.

M. Savoie : D'accord, merci.

Le président : Avons-nous pris une décision? Je rappelle les députés à l'ordre.

M. Stewart : Pourquoi user d'une rhétorique si inexacte? L'entente prenait fin en 2019. Pourquoi aurions-nous besoin d'un monopole de 50 ans? En ce qui concerne le modèle d'entreprise à cet égard, selon ce que je crois comprendre, Enbridge comptait sur des investissements de 300 millions de dollars et 70 000 clients. Nous avons appris que les investissements se sont en fait chiffrés à un demi-milliard de dollars et que seulement 12 000 clients ont été recrutés. Nous savons que l'entente actuelle avec Enbridge devait prendre fin en 2019.

Étant donné qu'Enbridge n'a réussi qu'à aller chercher une fraction de la clientèle nécessaire pour que son modèle d'entreprise connaisse le moindre succès, le gouvernement actuel a-t-il, à un moment donné, songé à ce qui se produirait en 2019, à l'expiration de l'entente actuelle? Avez-vous discuté de la possibilité qu'Énergie NB prenne le réseau en charge en 2019? A-t-il été discuté de cette possibilité à votre bureau ou au Cabinet du premier ministre?

L'hon. M. Doucet : Je suis très reconnaissant des questions qui me sont posées cet après-midi. Dans le même ordre d'idées que tout à l'heure, à l'égard de la rhétorique... À mon avis, ce que les parlementaires d'en face doivent vraiment faire, c'est lire l'ancienne entente, lire la nouvelle entente et peut-être profiter d'une séance d'information technique pour comprendre un peu mieux ce qui en est. Il reste que les parlementaires d'en face ont pris un contrat et l'ont déchiré — complètement déchiré.

(Exclamations.)

Le président : À l'ordre.

L'hon. M. Doucet : Le fardeau de 820 millions de dollars pesait sur l'ensemble des hommes, des femmes et des enfants. Voici le chiffre par personne. Il s'agit de 1 100 \$ par personne au Nouveau-Brunswick.

(Exclamations.)

Le président : Je rappelle le député de Riverview à l'ordre.



L'hon. M. Doucet : Le tout correspond à 1 100 \$ par enfant, à 1 100 \$ par personne âgée et à 1 100 \$ par personne du Nouveau-Brunswick qui travaille fort.

(Exclamations.)

Le président : Je rappelle le député de Miramichi-Sud-Ouest—Baie-du-Vin à l'ordre.

L'hon. M. Doucet : Vous ne pouvez pas prendre un contrat et le déchirer.

(Exclamations.)

Le président : Je rappelle le député de Riverview à l'ordre.

L'hon. M. Doucet : Le fait est que les gens ont été délivrés — délivrés — d'un fardeau de 820 millions de dollars. Les gens ne sont pas responsables de la situation. Il y a eu les 900 millions de dollars pour Coleson Cove — une situation comparable que nous avons dû redresser. Il y a eu les dépassements de coûts de 1 milliard de dollars à Point Lepreau — une situation que nous avons dû redresser —, sans compter les 150 millions...

Programme de pulvérisation

M. Coon : L'année 2017 arrive à grands pas, et la pulvérisation généralisée de glyphosate sur nos forêts et sous nos lignes électriques est toujours permise — je sais, cela est incroyable —, en dépit de ses effets dévastateurs sur la faune et de son rôle dans l'élimination de nos belles forêts mixtes, ce qui favorise plutôt les plantations d'épinettes. Le ministre de l'Environnement et des Gouvernements locaux cessera-t-il de délivrer des permis pour la pulvérisation du glyphosate sur les terres forestières et sur les emprises d'Énergie NB?

[Original]

L'hon. M. Rousselle : Tout d'abord, j'aimerais remercier le député de Fredericton-Sud pour sa question.

Vous savez, compte tenu de tout ce qui a été dit et écrit, je respecte et comprends le fait qu'il puisse y avoir des préoccupations et des craintes en ce qui a trait à la sécurité du produit en question. Cependant, le gouvernement du Nouveau-Brunswick se doit de continuer à se fier aux évaluations et aux études réalisées par les experts de Santé Canada. Dans ce contexte, nous devons prendre des décisions fondées sur des faits et sur la science.

Comme vous le savez, l'application d'herbicides est réglementée par le gouvernement fédéral. La province travaille en partenariat avec le fédéral afin de s'assurer que l'application d'herbicides est faite de façon sécuritaire et responsable. Tous les produits antiparasitaires utilisés dans la province doivent être homologués par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire. En plus, mon ministère délivre également des permis...



[Traduction]

Le président : Le temps est écoulé, Monsieur le ministre.

[Original]

M. Coon : Des millions de dollars en fonds publics sont utilisés pour empoisonner les arbres à bois franc pour permettre aux grandes compagnies forestières de remplacer notre forêt par des plantations forestières après les avoir coupées à blanc. Énergie NB a recommencé à mettre du glyphosate sous ses lignes électriques pour éviter les coûts associés au débroussaillage mécanique. Le ministre va-t-il utiliser son autorité sous la *Loi sur le contrôle des pesticides*, une loi provinciale, pour interdire l'utilisation du glyphosate à cette fin?

L'hon. M. Rousselle : Vous savez, j'ai mentionné l'importance des faits et de la science. J'ai également mentionné que le ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux délivre des permis seulement lorsqu'il y a eu homologation par le fédéral du produit utilisé.

Nous avons entendu des préoccupations. Comme vous le savez, je suis très heureux que la médecin-hygiéniste en chef par intérim et son bureau ont pris la décision de rendre public le rapport sur le glyphosate. L'objectif principal de ce rapport était de réviser toutes les données disponibles au sujet du glyphosate.

Bien qu'il existe une certaine incertitude à l'égard de ce produit, la médecin-hygiéniste en chef par intérim et son bureau ont conclu que le glyphosate ne devait pas être interdit. En plus, ils ont déterminé que l'exposition au glyphosate au Nouveau-Brunswick est la même ou inférieure à ce qui se trouve ailleurs. Donc, les données que nous avons pour l'instant font en sorte que nous allons continuer dans la voie actuelle.

[Traduction]

M. Coon : L'année dernière, le député de Restigouche-Ouest et moi avons déposé ensemble des pétitions portant plus de 12 000 signatures recueillies par Stop Spraying New Brunswick, une association regroupant des gens ordinaires qui s'opposent à l'utilisation du glyphosate sur les terres de la Couronne. Aujourd'hui, je vais déposer une pétition portant près de 14 000 signatures de plus, soit la plus grosse pétition jamais déposée à l'Assemblée législative.

Les pétitions reflètent l'opinion des gens des régions rurales du Nouveau-Brunswick qui en ont assez de se faire ignorer. Ils en ont assez de la façon dont les propriétaires de terrains boisés sont traités. Ils en ont assez des coupes à blanc. Ils en ont assez de l'épandage. Ils en ont assez de la destruction de nos belles forêts mixtes. Les pétitions portent plus de signatures que celles qui étaient en faveur d'un moratoire sur la fracturation hydraulique. Le gouvernement a écouté la population à ce moment-là. Pourquoi n'écoute-t-il pas la population à l'heure actuelle?



[Original]

L'hon. M. Rousselle : Comme je l'ai dit tout à l'heure, en tant que gouvernement, nous devons nous baser sur la science et sur les faits. Comme je l'ai dit, la médecin-hygiéniste en chef de la province a achevé un rapport indiquant que l'application de glyphosate au niveau recommandé ne présente aucun risque accru ou discernable pour la santé humaine. J'aimerais également mentionner que ce produit a récemment fait l'objet d'une réévaluation périodique par Santé Canada.

Selon cette réévaluation, les produits contenant du glyphosate ne présentent pas de risques inacceptables pour la santé humaine. En plus, j'aimerais préciser que, en mai dernier, un groupe d'experts de l'Organisation mondiale de la Santé sur les résidus de pesticides a conclu qu'il était improbable que l'exposition au glyphosate par le biais de l'alimentation pose un risque de cancer pour les humains. Le gouvernement doit donc se fier aux données et à la science, et c'est ce que nous faisons.

[Traduction]

Le président : Le temps prévu pour la période des questions est écoulé.

